

**Ministère de la Région de
BRUXELLES-CAPITALE
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire Délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1**

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/153128
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1746/s.344
Annexes : 1 dossier + 27 plans

Monsieur le Fonctionnaire Délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 168-170 / rue Notre-Dame de Grâces.

Construction d'une antenne sociale et d'une crèche rue Notre-Dame de Grâces, transformation d'une maison rue Haute 168-170 et démolition des annexes de la maison rue Haute 168-170.

En réponse à votre lettre du 20 février 2004, en référence, réceptionnée le 26 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 17 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur la reconstruction d'un terrain vacant situé rue Notre-Dame de Grâces et sur la transformation d'une maison de la rue Haute afin d'accueillir deux équipements de quartier : un centre social et une crèche.

Si la Commission estime qu'il est tout à fait judicieux d'implanter ces équipements sur une place publique, elle regrette les choix morphologiques et typologiques qui ont été faits. Par ailleurs, elle formule quelques remarques sur la transformation de la maison de la rue Haute.

Nouvelles constructions rue Notre-Dame de Grâces

Le centre social et la crèche sont respectivement abrités dans une tour cylindrique en verre dont les circulations verticales hors œuvre sont accolées au pignon du bloc de logements sociaux situé dans le haut de la rue, et dans un bâtiment bas, implanté librement à l'arrière du terrain et surplombé d'une vaste toiture terrasse.

Le parti urbanistique rompt avec la structure urbaine et ses alignements au profit de la mise en place d'objets autonomes. Le geste architectural mise sur la contradiction. La Commission estime que la réponse apportée est inappropriée à la configuration spatiale de la place et fragilise la cohérence du tissu urbain.

La tour cylindrique est, par excellence, la forme qui exprime le rejet. Son message symbolique est celui de l'isolement ; elle nie la richesse et la variété des lieux. Dans le cas qui nous occupe, l'effet centrifuge dément la vocation d'accueil de l'équipement public. Il contribue à mettre en place un espace dépourvu de structure, qui se perd dans des limites discontinues. La tour -dont le gabarit est accusé par le bâtiment bas de la crèche-, ne dialogue pas avec les autres points forts de la place, qu'il s'agisse de l'ascenseur ou

de la maison à pignon qui fait l'angle avec la rue Haute. L'apport structurel de l'objet à la ville est encore réduit par les façades en verre de la tour: l'effet réfléchissant accentue la fragmentation et l'érosion de l'espace public.

Intégrer un bâtiment convexe dans le tissu urbain -surtout si celui-ci est fragile- est la tâche la plus périlleuse qui soit. Tout l'art de construire en ville consiste précisément à déformer le cercle pour prendre en compte le contexte. La Commission estime que la surenchère du projet proposé n'est pas la réponse adéquate à apporter au caractère déstructuré des lieux. Plutôt que de miser sur un vocabulaire de la désintégration, elle suggère de tabler au contraire sur la réalisation d'un espace public fort, en confirmant sa forme et ses limites par une intervention architecturale contemporaine qui soutienne et renforce la dynamique de la forme urbaine.

Transformation de la maison 168-170 rue Haute

Le projet prévoit la démolition des annexes arrière au profit d'une aile de liaison avec le nouveau complexe de la rue Notre-Dame de Grâce. Etant donné l'intérêt de la rue Haute sur le plan historique, la Commission demande de vérifier préalablement l'intérêt archéologique éventuel des annexes en question. Elle demande à la Ville de prendre contact avec la DMS à ce sujet.

Concernant le traitement de la façade avant, la CRMS demande que la modification projetée des vitrines du rez-de-chaussée soit revue en veillant davantage à l'équilibre de leurs proportions. Elle encourage l'auteur de projet à intégrer dans une nouvelle composition contemporaine les éléments significatifs qui subsistent des devantures anciennes (allège en pierre bleue bouchardée de l'Entre-deux-guerres, fragments 1900 dans la partie supérieure, verre biseauté).

Les garde-corps en fer forgé constituent des éléments ornementaux marquants de la façade qui doivent absolument être préservés. Enfin, le remplacement des châssis du premier étage doit être réalisé conformément à ceux des deuxième et troisième étages qui datent du début du XXe siècle et sont cohérents avec la composition.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire Délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.